



## **PUBLICATION DE LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL**

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008, révisé en avril 2010, le Conseil d'administration de la Société SQLI a arrêté le 7 mai 2013 les éléments de rémunération de Monsieur Didier Fauque, Directeur Général, ainsi que les conditions de performance auxquelles ils sont soumis.

---

### **Exercice 2013**

La **rémunération annuelle brute fixe** de Monsieur Didier Fauque est de deux cents soixante six mille quatre cent cinquante euros (266.450) euros.

La **rémunération annuelle brute variable** de Monsieur Didier Fauque pour 2013 comprend :

- une rémunération comprise entre cent quatre-vingt-dix mille (190.000) et trois cents soixante-dix (370.000) euros, basée sur la réalisation des objectifs suivants :
  - o Atteinte d'un objectif de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel
  - o Plan d'action pour enrichir le portefeuille d'offres de l'agence digitale
  - o Renforcer l'équipe de direction et la gestion des ressources humaines
  
- un bonus compris entre cent mille (100.000) et deux cent mille (200.000) euros, en fonction de la performance du cours de bourse de la société SQLI par rapport à un panel de comparables du 7 mai 2013 au 31 décembre 2013.

En outre, un véhicule est mis à la disposition de Monsieur Didier Fauque, pour un usage professionnel et personnel. Celui-ci bénéficie également d'une complémentaire santé, de prévoyance et de retraite souscrite par la Société ainsi que d'un contrat d'assurance vie collectif.

Monsieur Didier Fauque est également couvert par une garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) pour une durée de 24 mois ainsi que d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les risques des dirigeants.